

Fiche technique

Crépi d'égalisation 300

Description du produit	Granol crépi d'égalisation 300 est un dégrossissage minéral à base de ciment avec une granulométrie maximale de 1 mm pour l'application à l'intérieur et extérieur.
Composition	<p>Liants: ciment de Portland, chaux blanche hydratée, agents de liant organiques</p> <p>Additifs: pierres calcaires, adjonctions légères</p> <p>Adjuvants: additif de rétention d'eau, agent d'entraînement d'air, etc.</p>
Champ d'application	<p>Crépi d'égalisation 300 est particulièrement indiqué pour l'égalisation des surfaces minérales grossières et pour la réparation des dégrossissages minéraux. Pas approprié pour des sur-faces à base de plâtre. Sur des supports en béton, il faut ajouter au crépi d'égalisation 300 par sac 1 - 2 kg de Granolin adjonction adhérente.</p> <p>Idéal pour recevoir des ribages de finitions, finitions à gicler, spatulations etc. à base de minéral ou dispersion.</p>
L'épaisseur de la couche	2 - 5 mm
Consommation	par m ² env. 8 kg/5 mm épaisseur de la couche
Form de livraison	Sac à 25 kg
Traitement	<p>Addition d'eau par sac env. 6 litres</p> <p>Temps de traitement env. 2 heures</p> <p>Ne pas travailler en dessous de +5° C</p> <p>Crépi d'égalisation 300 est appliqué à la main sur des supports solides, propres et secs. Pour deux couches, la première est à gratter impérativement.</p>
Remarques	Pour base correspondante, veuillez prendre en considération les documents valables comme les normes SIA, fiches techniques de l'ASMPP ainsi que l'état actuel de la technique en bâtiment. Les fiches techniques sont toujours déterminantes pour l'utilisation de nos produits (www.granol.ch).

Stockage Stocker à un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Dans un emballage fermé et entreposé au sec, la durabilité du produit est garantie jusqu'à 6 mois après la date de production. Date de production voir sur l'emballage.

Elimination Ne pas éliminer le matériel dans les canalisations ou avec les ordures ménagères. Mélanger le matériel restant avec de l'eau, laisser durcir et évacuer comme les déchets de béton. Code d'élimination conformément au CED: 10 13 14. Eliminer à la décharge locale les emballages vides pour le recyclage, la récupération ou l'élimination.

Indications de sécurité

Danger

H315: Provoque une irritation cutanée.

H318: Provoque des lésions oculaires graves.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

Pauvre en chromate selon la norme SN EN 196/10

Ciment de Portland [Cr(IV) < 0.2 ppm],

CAS-Nr. 65997-15-1, EG-Nr. 266-043-4

Hydroxyde de calcium

CAS-Nr. 1305-62-0, EG-Nr. 215-137-3

Réagit avec l'humidité très alcaline.

P260d: Ne pas respirer les poussières.

P280e: Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.

P302a: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P501e: Eliminer le contenu/récipient dans un mode assuré.

Granol SA

Zeughausstrasse 5, Postfach, CH-6210 Sursee

T +41 41 926 96 96

info@granol.ch, www.granol.ch

